

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.00742**

**ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE  
CONCEPTION, MISE EN PAGE DE SUPPORTS DE  
COMMUNICATION ET PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE DE  
COMMUNICATION GLOBALE POUR VALORISER LA  
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE BIODIVERSITÉ DE  
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU les arrêtés 2020.00030 et 2021.00047 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, et lui confiant notamment la suppléance générale en cas d'absence ou d'empêchement du Président,

CONSIDERANT la nécessité pour Saint-Etienne Métropole, afin de valoriser la stratégie métropolitaine de biodiversité de Saint-Étienne Métropole, de disposer d'une stratégie de communication globale,

CONSIDERANT qu'un marché public d'études en procédure adaptée ouverte a été envoyé le 24/05/2022 pour publication sur le site MarchésOnline et sur notre site internet. A l'issue de la consultation, le 15/06/2022 à 12h00, un candidat a remis une offre conforme et dans les délais à savoir : Les Emagineurs, 35b rue Marc Bloch, 69007 Lyon,

CONSIDERANT que cette offre conforme a été jugée au regard des critères de jugement définis dans la publicité : le délai d'exécution (10 %), le prix des prestations (30 %), la valeur technique (60 %),

CONSIDERANT que suite à l'analyse de l'offre et après négociation, il en résulte que l'agence les Emagineurs a présenté une offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement précités,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Le marché de conception, mise en page de documents de communication print et numériques et proposition d'une stratégie de communication globale (avec plan de communication et de diffusion) pour valoriser la stratégie métropolitaine de biodiversité de Saint-Étienne Métropole est attribué à l'agence Les Emagineurs, sise 35b rue Marc Bloch, 69007 Lyon, pour un montant estimé à 27 120,78 euros TTC.

**ARTICLE 2**

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 25 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20220712-C20220074210

Date de mise en ligne : 25 juillet 2022

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2022 du budget Développement durable, destination CORRI, opération 011/62268.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 25/07/2022  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' shape with a smaller 'R' shape integrated into it, followed by the name 'Hervé REYNAUD' printed in a small, sans-serif font.